

**ARRETE DE DELEGATION**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20220620-2022-673-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2022

Affichage : 21/06/2022

Le Maire de la Ville de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction d'Officier d'Etat-civil à

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services

**ARRETE****ARTICLE 1**

Mme Laurence NOLE-TERVER, Conseillère Municipale reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'occasion du/des mariage(s) :

- Mr François, Joseph, Germain FACHE et Mme Diana, Nayerly MARTINEZ ACOSTA
- Mr Maxime HABEREY et Mme Emeline LAPLANCHE
- Mr Cheikh THIAM et Mme Béatrice, Marcelle, Renée FROT
- Mr Peter, Didier, Charles, Claude CADORIN et Mme Aude, Rosine, Hélène BOUJILLET
- Mr Marina, Sylvie, Dominique SIGLIANO et Mme Anne-Sophie RANIERI
- Mr Jérôme GANCI et Mme Barbara, Nonique, Germaine, Christine SEFRIN
- Mr Ibrahim, Saïd, Elhak MESLEH et Mme Elhadia CHAALAL

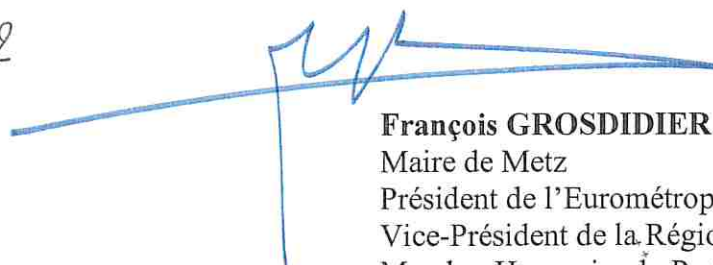
qui sera/ont célébré(s) le 25 juin 2022

**ARTICLE 2**

Madame la Directrice Générale des Services Municipaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera exécutoire dès les formalités de transmission au contrôle de légalité et de publicité accomplies.

Fait à METZ, le 20 juin 2022


**François GROSDIDIER**

Maire de Metz

Président de l'Eurométropole de Metz

Vice-Président de la Région Grand Est

Membre Honoraire du Parlement